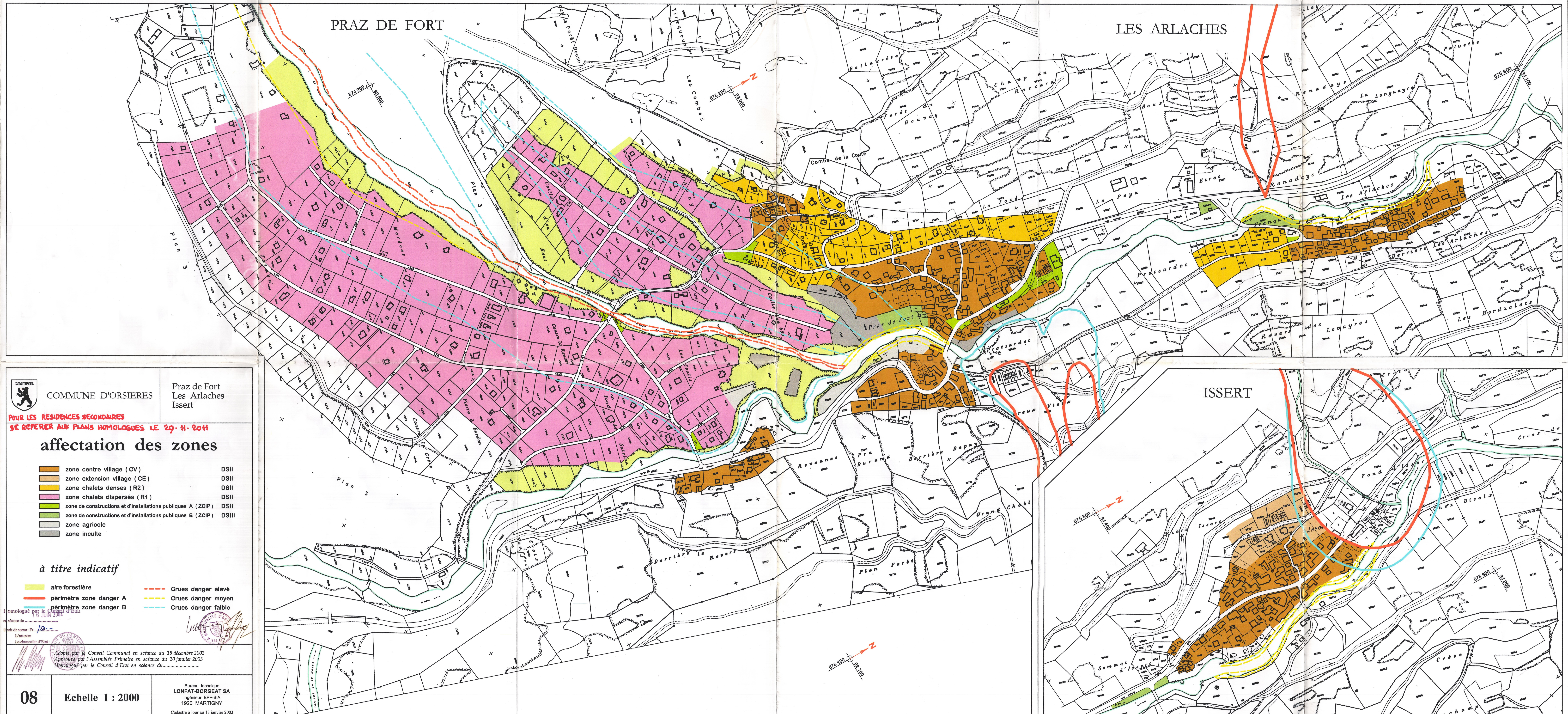






COMMUNE D'ORSIERES

Praz de Fort
Les Arlaches
Issert

POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES
SE REFERER AUX PLANS HOMOLOGUES LE 29.11.2011

affectation des zones

zone centre village (CV)

zone extension village (CE)

zone chalets denses (R2)

zone chalets dispersés (R1)

zone de constructions et d'installations publiques A (ZCIP)

zone de constructions et d'installations publiques B (ZCIP)

zone agricole

zone inculte

DSII

DSII

DSII

DSII

DSII

DSIII

à titre indicatif

aire forestière

périmètre zone danger A

périmètre zone danger B

Crues danger élevé

Crues danger moyen

Crues danger faible

Homologué par le Conseil d'Etat le 29.11.2011

Adopté par le Conseil Municipal en séance du 18 décembre 2002

Approuvé par l'Assemblée Primaire en séance du 20 janvier 2003

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du

08

Echelle 1 : 2000

Bureau technique
LONFAT-BORGEAT SA
Ingénieur EPF-SIA
1920 MARTIGNY

Cadastre à jour au 13 janvier 2003